

## Bulletin d'adhésion - Saison 2011-2012

### CAPOERA

(1 bulletin d'adhésion par licencié)

**NOM du / de la gymnaste :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Date de naissance : -- / -- / ---- Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : ..... Tél. domicile : -- / -- / -- / -- / --

Code postal : ..... Tél. portable : -- / -- / -- / -- / --

Ville : ..... Tél. travail : -- / -- / -- / -- / --

E-mail (écriture lisible) : .....

Profession du père : ..... Profession de la mère : .....

#### Bon pour adhésion - Autorisation (pour les mineurs) (1)

Je soussigné ..... (Nom du responsable du gymnaste)

- Autorise mon enfant à pratiquer la gymnastique au sein de la société « La Renaissance »
- Autorise la publication du nom ou de l'image de mon enfant sur le site du club, les journaux locaux, affiches, calendriers, etc...

**Par la présente, l'enfant ou son représentant légal s'engage à respecter le règlement intérieur (voir site internet)**

Fait à : \_\_\_\_\_ Signature obligatoire : \_\_\_\_\_

Le :

**1<sup>ère</sup> inscription au club :**  Oui  Non

- Pièces à fournir :**
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité
  - Bulletin d'assurance AGF (fourni) rempli
  - Information relative à la sécurité des enfants (report ci-dessous – à signer obligatoirement)

**La licence ne sera délivrée qu'au reçu minimum de la cotisation de base.**

#### INFORMATION RELATIVE A LA SECURITE DES ENFANTS

La sécurité de votre (vos) enfant(s) est notre souci permanent.

Aidez-nous à la préserver.

Pendant les horaires d'entraînement, les cadres assurent entraînement et surveillance. Mais en dehors de ces horaires, la surveillance est de votre ressort.

Merci d'être vigilant en particulier pour les plus petits qui pourraient être tentés d'attendre sur le trottoir. Quelques minutes de présence avant la fin de la séance permettraient d'éviter une prise de risque éventuelle.

Signature des parents :

(1) Nous vous rappelons qu'à défaut du règlement au minimum de la cotisation de base à la date du 30 novembre, votre enfant ne serait plus couvert par l'assurance de la Fédération Française de Gymnastique et également nous ne pourrions pas l'engager dans les compétitions.

